

9^{ème} SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

—————◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆—————
**VENDREDI 30 MAI 2025 À 11H15
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL
HÔTEL DE VILLE DU GOSIER**

Ordre du jour :

1. Délégations au maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
2. Autorisation du conseil municipal donnée au maire de solliciter une deuxième tranche d'un emprunt à l'agence française de développement (AFD) ;
3. Autorisation donnée au maire de solliciter et de contracter un emprunt au titre du budget 2025 de la Ville ;
4. Autorisation donnée au maire de solliciter des financements dans le cadre du projet de couverture du terrain de basket de Belle-Plaine ;